

2007



FÉVRIER

Le Point Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes

**Message de
la vérificatrice générale du Canada
Points saillants — Chapitres 1 à 7
Annexe**



Bureau du vérificateur général du Canada

Le rapport Le Point de février 2007 de la vérificatrice générale du Canada comporte un message de la vérificatrice générale, les points saillants des chapitres, une annexe et sept chapitres. La table des matières principale du rapport se trouve à la fin du présent document.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : 613 952-0213, poste 5000, ou 1 888 761-5953
Télécopieur : 613 943-5485
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 613 954-8042
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2007
N° de catalogue FA1-2007/1-0F
ISBN 978-0-662-73262-4





Vérificatrice générale du Canada
Auditor General of Canada

À l'honorable Président de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon premier rapport de 2007 à la Chambre des communes, lequel doit être déposé à la Chambre en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(5) de la *Loi sur le vérificateur général*.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

OTTAWA, le 13 février 2007

Table des matières

Message de la vérificatrice générale du Canada — Rapport *Le Point* de 2007

	3
Progrès satisfaisants	3
Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique	3
L'impôt international — Agence du revenu du Canada	4
Les services de passeport — Passeport Canada	5
La gestion de la recherche de pointe — Conseil national de recherches Canada	6
La conservation du patrimoine bâti du gouvernement fédéral	7
Progrès insatisfaisants	8
La gestion du numéro d'assurance sociale — Ressources humaines et Développement social Canada	8
La gestion de la flotte et des services à la navigation maritime de la Garde côtière — Pêches et Océans Canada	9
Conclusion	10

Points saillants — Chapitres 1 à 7

Chapter 1	Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique	15
Chapter 2	La conservation du patrimoine bâti du gouvernement fédéral	17
Chapter 3	La gestion de la recherche de pointe — Conseil national de recherches Canada	19
Chapter 4	La gestion de la flotte et des services à la navigation maritime de la Garde côtière — Pêches et Océans Canada	21
Chapter 5	Les services de passeport — Passeport Canada	24
Chapter 6	La gestion du numéro d'assurance sociale — Ressources humaines et Développement social Canada	27
Chapter 7	L'impôt international — Agence du revenu du Canada	30

Annexe

Rapport qui découle de la vérification du rapport <i>Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement</i> du président du Conseil du Trésor	35
--	----



Message de la vérificatrice
générale du Canada —
Rapport *Le Point* de 2007

Message de la vérificatrice générale du Canada — Rapport *Le Point* de 2007



Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

Les rapports que nous présentons de façon régulière au Parlement contiennent de l'information sur le rendement du gouvernement, tel que mesuré en fonction de ses propres critères, c'est-à-dire les objectifs qu'il s'est fixés, les exigences des lois et les autres normes applicables. Nous signalons autant les aspects qui fonctionnent bien que ceux qui doivent être améliorés.

Lorsque nous vérifions, deux ou trois ans plus tard, s'il y a eu des améliorations, nous utilisons les mêmes critères pour évaluer le rendement des ministères. L'écart entre les normes opérationnelles applicables et le rendement réel s'est-il rétréci? Les progrès réalisés sont-ils satisfaisants étant donné le temps écoulé entre notre première vérification et nos travaux de suivi? Le rapport *Le Point* que nous transmettons chaque année au Parlement présente une évaluation des mesures prises par le gouvernement pour donner suite aux recommandations formulées antérieurement dans certains travaux de vérification de gestion.

Cette année, nous sommes heureux de pouvoir faire part de progrès satisfaisants dans cinq des sept chapitres du rapport *Le Point*. Plus particulièrement, notre vérification de suivi des activités de publicité du gouvernement nous a permis de constater que des progrès importants avaient été accomplis quant à la sélection des agences de publicité et de l'agence de coordination (le fournisseur du secteur privé qui achète du temps et de l'espace dans les médias pour les publicités du gouvernement). Ce sont là de bonnes nouvelles, étant donné les lacunes graves que nous avons relevées lors de notre première vérification.

Cependant, tel que mentionné précédemment, les progrès sont insatisfaisants dans deux domaines : la gestion du numéro d'assurance sociale et la gestion de la flotte et des services à la navigation maritime de la Garde côtière. Dans chaque cas, les problèmes durent depuis longtemps. En effet, nous les signalons pour la quatrième fois depuis 1998, dans un cas, et pour la troisième fois depuis 2000, dans l'autre cas.

Progrès satisfaisants

Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique

Le gouvernement se sert de la publicité pour renseigner les Canadiens sur ses services, programmes, initiatives et politiques, mais aussi sur leurs droits et leurs responsabilités. La publicité est également un moyen utile

pour informer les citoyens notamment des dangers ou des risques qui menacent l'environnement ou leur santé et leur sécurité. La recherche sur l'opinion publique joue un rôle important au chapitre de l'élaboration des politiques et des programmes qui touchent la population. C'est un outil essentiel pour la collecte de renseignements sur les opinions, les perceptions et les réactions ou les points de vue des citoyens.

Nous avons examiné un échantillon de campagnes de publicité et de projets de recherche sur l'opinion publique, afin de vérifier si les ministères qui les administrent exerçaient une gestion et un contrôle adéquats et si les changements apportés en réponse à nos recommandations de 2003 avaient tenu compte de nos préoccupations. Nous avons également examiné le rôle joué par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Notre vérification de suivi montre que TPSGC a accompli des progrès satisfaisants pour ce qui est de veiller à ce que les contrats de publicité et de recherche sur l'opinion publique soient accordés de façon équitable et transparente. Le Ministère a mis en place un processus concurrentiel pour établir des listes des offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement. Ces listes constituent un bassin d'entreprises qualifiées pouvant fournir aux ministères des services de publicité et de recherche sur l'opinion publique. Nous avons constaté que la sélection de l'agence de coordination avait été effectuée de manière équitable et transparente.

Nous avons aussi constaté que les ministères vérifiés avaient, de façon appropriée, administré leurs campagnes de publicité, autorisé les placements dans les médias, et évalué et communiqué les résultats des activités de publicité.

Cependant, pour ce qui est de la recherche sur l'opinion publique, les ministères n'ont pas toujours consigné dans leurs dossiers la raison pour laquelle cette recherche était nécessaire, ni informé TPSGC de leur intention de mener de telles activités de recherche, avant de communiquer avec un fournisseur.

L'impôt international — Agence du revenu du Canada

La mondialisation de la main-d'œuvre et la croissance de l'investissement international ont des répercussions importantes sur les impôts dus au Canada, tant par les résidents canadiens qui touchent des revenus et font des affaires à l'étranger que par les non-résidents qui ont des revenus au Canada. Les montants en jeu sont considérables. Selon l'Agence, la valeur des opérations menées à

l'étranger par des sociétés canadiennes avec des parties liées était de 1,5 billion de dollars en 2005. L'an dernier, les non-résidents ont versé plus de 4,9 milliards de dollars en impôts sur des revenus gagnés au Canada.

Nous avons constaté que l'Agence avait réalisé des progrès satisfaisants pour donner suite aux recommandations que nous avons formulées en 2001 et 2002, dans le cadre de nos vérifications de l'imposition des non-résidents et de l'imposition des opérations internationales des Canadiens. L'Agence est mieux en mesure de déterminer les cas possibles d'inobservation des règles fiscales applicables aux opérations internationales. Elle a amélioré la plupart de ses outils d'évaluation des risques et lancé des initiatives pour déceler les stratagèmes de planification fiscale agressive au niveau international.

De plus, les bureaux des services fiscaux ont reçu de l'Agence des directives administratives plus claires sur les politiques visant les non-résidents. L'Agence a également élaboré de nouveaux manuels et des bulletins de communication à l'intention des vérificateurs et des contribuables.

Il lui reste à remédier au faible niveau d'expertise en vérification fiscale internationale qui subsiste dans certains de ses bureaux des services fiscaux qui traitent les dossiers présentant les plus grands risques. Ce manque d'expertise pourrait entraîner un manque d'uniformité, à l'échelle du pays, dans les plans de vérification des opérations internationales et dans l'étendue de ces vérifications, de même qu'une perte de revenus fiscaux. Il reste également des problèmes à régler en ce qui concerne le rapprochement des données fiscales des non-résidents, ce qui nuit aux efforts visant à favoriser l'observation des règles fiscales.

Les services de passeport — Passeport Canada

En 2005, nous avons signalé que le Bureau des passeports (appelé maintenant Passeport Canada) avait du mal à répondre aux attentes plus élevées en matière de sécurité ainsi qu'à la demande accrue de services. Depuis, il a fait face à une demande sans précédent et délivré plus de trois millions de passeports en 2005-2006.

Depuis notre vérification de 2005, soit un laps de temps relativement court, Passeport Canada a réalisé des progrès satisfaisants en vue de donner suite à nos recommandations. Les examinateurs disposent maintenant des outils et de la formation appropriés pour être en mesure de déterminer l'authenticité des documents d'identité

présentés à l'appui des demandes de passeport. Presque tous les employés clés ayant accès à des biens essentiels ont la cote de sécurité de niveau « secret ». Les missions à l'étranger n'impriment maintenant que des documents de voyage d'urgence et des passeports provisoires présentant des caractéristiques de sécurité accrues. Une formation a été conçue à cet effet à l'intention du personnel consulaire.

De plus, Passeport Canada a considérablement allongé sa « liste de surveillance », laquelle contient le nom de personnes étant en liberté conditionnelle ou en prison. Il se sert de ces renseignements pour refuser des demandes ou pour approfondir ses enquêtes.

Toutefois, il reste des faiblesses à corriger dans les secteurs essentiels de la sécurité et de la vérification de l'identité. Les contrôles du système demeurent faibles, ce qui signifie que des personnes non autorisées pourraient enclencher le processus de délivrance des passeports. Point encore plus important, afin de préserver l'intégrité des passeports, il est indispensable que l'organisme établisse des liaisons électroniques avec les bases de données des organisations partenaires sur les statistiques de l'état civil et la criminalité. Il doit pour cela obtenir la collaboration de ministères et d'organismes, tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Il importe de noter que la Direction générale de la gestion des projets, qui vient d'être créée, a instauré les règles nécessaires pour encadrer la façon dont les projets d'amélioration sont gérés. En outre, Passeport Canada s'efforce de réaliser simultanément plusieurs projets d'envergure qui modifieront considérablement sa façon de mener ses activités. Passeport Canada aura besoin de l'aide soutenue d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, du Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres ministères partenaires afin d'être en mesure d'atteindre ses objectifs.

La gestion de la recherche de pointe — Conseil national de recherches Canada

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) est le plus grand organisme de recherche du gouvernement fédéral. Grâce à ses activités en sciences et en technologie, le CNRC appuie le gouvernement notamment en matière de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de communications et de développement économique. Le CNRC aide également les petites et moyennes entreprises canadiennes à accroître leur compétitivité technologique et leur capacité d'innovation.

Le CNRC a réalisé des progrès satisfaisants depuis notre vérification de 2004 pour donner suite à nos recommandations sur la gouvernance, la gestion de la recherche et la gestion des ressources humaines. Les membres du Conseil du CNRC, qui sont nommés par le gouvernement pour régir les activités de l'organisme, ont consolidé leur rôle et participent, depuis juin 2005, aux décisions stratégiques et budgétaires d'importance. Le Conseil a également adopté une nouvelle structure de comités. Nous craignons cependant que le nombre de postes qui sont encore vacants au sein du Conseil ne l'empêche d'assurer une gouvernance efficace.

Les instituts de recherche du CNRC ont pris des mesures pour améliorer leur gestion des projets de recherche. Nous avons observé un recours généralisé à des critères clairs pour déterminer les priorités et encadrer la sélection des projets. Nous avons aussi relevé plusieurs bonnes pratiques au chapitre de la sélection et de l'examen des projets de recherche. De plus, le CNRC a lancé plusieurs initiatives en gestion des ressources humaines.

La mise en œuvre de certaines de nos recommandations a été retardée en raison de l'établissement de nouveaux systèmes et processus de gestion pour appliquer la nouvelle stratégie du CNRC.

La conservation du patrimoine bâti du gouvernement fédéral

Le patrimoine bâti du gouvernement fédéral est constitué principalement d'édifices, de champs de bataille, de forts, de sites archéologiques et de canaux historiques. La perte d'éléments importants du patrimoine bâti signifie que les générations à venir n'auront plus accès à certains aspects clés de l'histoire du Canada.

L'Agence Parcs Canada a donné suite de manière satisfaisante aux recommandations de notre vérification de 2003 sur la nécessité de mieux protéger notre patrimoine bâti. L'Agence a proposé une politique afin d'améliorer la protection juridique du patrimoine bâti et elle a poursuivi l'élaboration de ses documents clés de gestion des lieux historiques nationaux. Le gouvernement lui a accordé des fonds d'immobilisation supplémentaires pour ses infrastructures et l'Agence en a affecté une partie à la conservation des ressources culturelles situées dans les lieux historiques nationaux placés sous sa garde.

Cependant, les nouvelles ne sont pas aussi réjouissantes au sujet des mesures prises par les autres ministères qui ont la garde du patrimoine bâti. Contrairement à Parcs Canada, dont les obligations en matière de conservation sont établies dans sa loi habilitante et dans la Politique du

Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale, les autres ministères sont régis uniquement par cette politique, laquelle protège seulement les édifices patrimoniaux. Par conséquent, les lieux historiques nationaux et les autres éléments du patrimoine, comme les sites archéologiques, les canaux ou les paysages culturels, ne sont pas protégés comme ils le devraient.

En outre, la Politique n'intègre pas les fonctions de désignation et de conservation des édifices à valeur patrimoniale. Ces fonctions sont indépendantes l'une de l'autre, et rien n'est fait pour en intégrer la planification et la gestion. Il en résulte que le financement octroyé pour la conservation du patrimoine, aux ministères et aux organismes qui en ont la garde, n'augmente pas au même rythme que le nombre d'édifices désignés comme étant à valeur patrimoniale.

Progrès insatisfaisants

La gestion du numéro d'assurance sociale — Ressources humaines et Développement social Canada

Les numéros d'assurance sociale (NAS) sont attribués et administrés en grande partie par Service Canada, qui relève de Ressources humaines et Développement social Canada, en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. La manière dont les ministères fédéraux peuvent demander à une personne son NAS et l'utiliser est régie par la loi et les politiques du Conseil du Trésor.

Même si le gouvernement a apporté des améliorations notables à la gestion du NAS depuis notre dernière vérification, nous considérons que ses progrès sont insatisfaisants, car deux sérieux problèmes de longue date ne sont pas encore réglés. En effet, une incertitude subsiste quant à la qualité de l'information du Registre d'assurance sociale, et les politiques qui régissent l'utilisation du NAS par les ministères fédéraux ne sont pas claires.

En 2002, nous avons fait part de nos préoccupations au sujet de la qualité de l'information du Registre d'assurance sociale, la base de données renfermant les renseignements personnels fournis par les personnes qui demandent un NAS. Lors de notre suivi, nous avons constaté que le Ministère avait fait des efforts pour améliorer la qualité des données, mais qu'il n'avait pas établi d'objectifs en la matière et qu'il n'évaluait pas systématiquement la qualité. Par conséquent, il peut difficilement garantir la fiabilité des données figurant au Registre.

Nous avons également constaté que les politiques sur l'utilisation du NAS par les organisations fédérales sont toujours ambiguës et peuvent

être interprétées de diverses façons, ce qui fait que les ministères ne savent pas toujours s'ils utilisent le NAS de manière adéquate.

Service Canada a réalisé des progrès satisfaisants dans de nombreux domaines pour améliorer la gestion du NAS. Par exemple, il a élaboré un code de bonnes pratiques relatif au NAS, revu le processus d'attribution des NAS, modifié les normes de preuve d'identité et amélioré la manière de déterminer et de mener les enquêtes sur les fraudes liées au NAS.

L'augmentation à l'échelle mondiale des cas d'usurpation d'identité, de fraude et des risques liés à la sécurité exige plus que jamais une gestion rigoureuse du numéro d'assurance sociale, y compris des directives stratégiques claires sur l'utilisation du NAS au sein du gouvernement fédéral.

La gestion de la flotte et des services à la navigation maritime de la Garde côtière — Pêches et Océans Canada

En 2000 et 2002, nous avons signalé que Pêches et Océans n'avait pas géré de façon rentable la flotte et les services à la navigation maritime de la Garde côtière. Depuis, la Garde côtière est devenue un organisme de service spécial au sein du Ministère. L'organisme est dirigé par un commissaire, ce qui lui donne plus d'autonomie et de souplesse.

Les gens de mer canadiens, comme ceux des autres pays, se fient de plus en plus aux moyens de navigation électroniques, et moins aux infrastructures traditionnelles comme les bouées et les phares. Comme elle est le principal fournisseur canadien de services à la navigation maritime, la Garde côtière doit faire la transition vers ces nouvelles technologies.

Notre vérification de suivi a révélé que la Garde côtière ne s'était pas dotée des politiques et des normes de service nationales, ni des systèmes intégrés de planification, de gestion et d'information sur le rendement nécessaires pour lui permettre de devenir une institution nationale solide. Elle fonctionne encore essentiellement à la manière de cinq gardes côtières régionales, chacune ayant son propre mode de fonctionnement.

La flotte de la Garde côtière vieillit et coûte cher à entretenir et à exploiter. Selon le calendrier actuel de remplacement, de nombreux navires auront dépassé de beaucoup leur durée de vie utile estimative lorsqu'ils seront remplacés. Les navires sont de moins en moins fiables, ce qui nuit à la capacité de la Garde côtière d'appuyer les programmes de Pêches et Océans et des autres ministères clients. Par exemple, il a

fallu annuler ou reporter des relevés annuels essentiels de stocks de poisson, lorsqu'aucun navire n'était disponible.

La Garde côtière a tendance à ne pas mener à terme les initiatives prévues. Par exemple, la mise en œuvre de l'organisme de service spécial, qui est une initiative clé du gouvernement destinée à changer le mode de fonctionnement de la Garde côtière, accuse un retard. Alors qu'elle modernise ses aides à la navigation en investissant dans de nouvelles technologies, la Garde côtière n'a pu se défaire des vieilles installations qui ne sont plus requises.

Dans notre chapitre, nous indiquons trois raisons fondamentales expliquant l'absence persistante de progrès pour régler les problèmes que nous soulevons encore une fois. Premièrement, la mentalité de la Garde côtière, selon laquelle tout est possible, l'amène à accepter les tâches qui lui sont assignées même si elle ne dispose pas des moyens concrets pour les accomplir. Deuxièmement, l'organisation ne fixe pas de priorités. Après notre vérification de 2000, la Garde côtière a mis sur pied des équipes de projet chargées de donner suite en même temps à l'ensemble de nos recommandations, malgré le grand nombre de problèmes cernés et la capacité restreinte de l'équipe de gestion. Par conséquent, la mise en œuvre des initiatives s'est interrompue à divers stades de réalisation. Troisièmement, la reddition de comptes à l'égard des engagements qu'elle prend est insuffisante, tant au niveau organisationnel qu'individuel.

Conclusion

Toute vérification porte, de par sa nature, sur les aspects à améliorer. Les gens nous demandent parfois si nos rapports entraînent des changements et si le gouvernement agit. Cette année, je suis heureuse de pouvoir répondre par l'affirmative pour la majorité des secteurs que nous avons réexaminés.

Quels sont les facteurs qui ont permis d'accomplir des progrès satisfaisants dans certains cas? Ce sont avant tout l'établissement de priorités, l'engagement ferme de la haute direction à les respecter, l'élaboration de plans d'action clairs et l'appui reçu sous la forme de ressources adéquates pour atteindre les objectifs.

Passeport Canada, notamment, a réalisé des progrès satisfaisants en un laps de temps relativement court, surtout grâce au leadership et à l'engagement de sa haute direction, qui a concrétisé les plans en mesures et a bien accueilli nos recommandations et les suggestions du Comité des comptes publics et de son propre personnel.

Parcs Canada a amélioré la gestion du patrimoine bâti également grâce à l'engagement de la haute direction, comme le montrent ses efforts constants pour améliorer son régime de conservation.

Il faut aussi souligner le travail de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, du Conseil national de recherches Canada et de l'Agence du revenu du Canada, qui ont réalisé des progrès satisfaisants dans les secteurs précis que nous avons examinés.

Nous avons souvent souligné, par le passé, que l'absence de leadership ferme était une des causes premières de la lenteur des progrès pour régler les problèmes soulevés par nos vérifications. Le présent rapport montre à quel point un tel leadership au sommet de l'organisation peut produire des résultats positifs.



Points saillants — Chapitres 1 à 7



Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique

Chapitre 1 Points saillants

Objet En 2003, la dernière fois que nous avons fait rapport sur les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique, nous avons évalué la mesure dans laquelle le gouvernement assurait un contrôle efficace de ses dépenses dans ce domaine et nous avons cherché à savoir s'il en mesurait les résultats et en rendait compte au Parlement.

Cette fois, nous avons examiné des campagnes de publicité et des projets de recherche sur l'opinion publique pour vérifier si les ministères qui les administraient exerçaient une gestion et un contrôle adéquats et si les changements apportés pour donner suite à nos recommandations de 2003 étaient efficaces. Nous avons également examiné les rôles joués par le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Nous n'avons pas fait le suivi de notre vérification des activités de commandite, effectuée en 2003; nous n'avons pas non plus mis à jour nos travaux sur la qualité des activités de recherche sur l'opinion publique, dont nous avons fait rapport en 2005.

Pertinence Le gouvernement a recours à la publicité pour informer les Canadiens et les Canadiennes non seulement sur ses services, ses programmes, ses initiatives et ses politiques mais aussi sur leurs droits et leurs responsabilités. La publicité est également un bon moyen pour prévenir la population au sujet, par exemple, des dangers ou des risques qui menacent l'environnement ou la santé et la sécurité publiques. En 2004-2005, le gouvernement a versé 49,5 millions de dollars à des agences pour des services de publicité et des placements dans les médias.

La recherche sur l'opinion publique joue un rôle important dans l'élaboration de politiques et de programmes qui touchent la population. C'est un outil essentiel pour la collecte de l'information sur les opinions, les perceptions et les réactions ou les points de vue des citoyens. En 2004-2005, le gouvernement a dépensé 29 millions de dollars en recherche sur l'opinion publique.

Constatations

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a réalisé des progrès satisfaisants pour ce qui est d’attribuer les contrats de publicité et de recherche sur l’opinion publique suivant un processus équitable et transparent, en conformité avec la Politique sur les marchés du gouvernement du Conseil du Trésor.
- Les ministères ont réalisé des progrès satisfaisants au chapitre de la planification de leurs activités de publicité et de la gestion des dossiers des fournisseurs, en conformité avec la Politique de communication du gouvernement du Canada.
- Le gouvernement a réalisé des progrès satisfaisants au chapitre du contrôle des dépenses publiques pour les activités de publicité et de recherche sur l’opinion publique.
- Les résultats des activités de publicité et de recherche sur l’opinion publique ont été mesurés et communiqués, en conformité avec les exigences de la Politique de communication du gouvernement du Canada.
- Certains ministères ne se conforment toujours pas à toutes les exigences relatives à la recherche sur l’opinion publique. Ainsi, des ministères ont communiqué avec une entreprise spécialisée en recherche avant d’aviser Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de leur intention de mener de telles activités de recherche.

Réaction du gouvernement. Le gouvernement est d’accord quant à nos observations et à notre recommandation. Sa réponse détaillée suit notre recommandation dans le chapitre.



La conservation du patrimoine bâti du gouvernement fédéral

Chapitre 2 Points saillants

Objet Le patrimoine bâti comprend les lieux, les bâtiments et les monuments reconnus comme ayant une valeur historique. Celui du gouvernement fédéral est constitué principalement d'édifices du patrimoine et de lieux historiques nationaux. Il peut s'agir, par exemple, d'édifices, de champs de bataille, de forts, de sites archéologiques, de canaux ou de districts historiques.

Nous avons examiné les progrès réalisés par l'Agence Parcs Canada à l'égard de recommandations que nous avons formulées lors de notre vérification de 2003 lorsque nous avons indiqué que le patrimoine bâti était à risque. Nous avons alors recommandé que l'Agence poursuive ses travaux en vue de renforcer le cadre de protection juridique du patrimoine bâti et qu'elle termine, dans les plus brefs délais possibles, la mise en œuvre de son cadre de gestion des lieux historiques nationaux.

Nous avons, pour notre suivi, élargi la vérification aux interventions de conservation spécifiques de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et de la Défense nationale qui, avec l'Agence Parcs Canada, ont la garde d'environ 75 p. 100 des lieux historiques nationaux et des édifices du patrimoine appartenant au gouvernement fédéral. Nous avons examiné les mesures prises par ces trois organisations depuis 2003 à l'endroit d'un échantillon comprenant 11 lieux historiques nationaux et 8 édifices fédéraux du patrimoine classés, répartis dans 6 provinces.

Pertinence Le patrimoine bâti fédéral est constitué de lieux tels que le Phare du Cap-Spear à St. John's, la Citadelle de Québec, le Fort Henry à Kingston, Cave and Basin à Banff et la Résidence de l'amiral à la base navale d'Esquimalt, sur l'île de Vancouver. Ces lieux, qui rappellent la vie et l'histoire de ceux et celles qui ont bâti le Canada, permettent de prendre conscience de l'évolution de la société canadienne et aident ainsi à mieux comprendre le présent et à préparer l'avenir. Ils contribuent de façon importante à développer chez les gens un sentiment d'appartenance à leur communauté. La perte d'éléments importants du patrimoine bâti signifie que les générations à venir n'auront plus accès à certains aspects clés de l'histoire du Canada.

Constatations

- L'Agence Parcs Canada a pris des mesures satisfaisantes pour donner suite à nos recommandations de 2003. Cependant, la conservation des édifices et lieux historiques nationaux sous la garde des autres organisations fédérales est précaire en raison de lacunes dans la Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale.
- L'Agence Parcs Canada a élaboré une proposition de politique visant à renforcer le cadre de protection juridique du patrimoine bâti fédéral. Elle a progressé dans l'élaboration de documents-clés de gestion des lieux historiques nationaux, mais elle accuse un retard relativement à l'échéancier qu'elle s'était fixé dans la production de plans directeurs des lieux historiques nationaux. Elle a pris des mesures pour préserver des lieux et des édifices qui étaient en mauvais état au moment de notre vérification de 2003. L'Agence a affecté à la conservation des ressources culturelles situées dans les lieux historiques nationaux placés sous sa garde une partie des fonds d'immobilisation additionnels qu'elle avait reçus du gouvernement aux fins de réinvestissement dans ses infrastructures.
- La Politique du Conseil du Trésor sur les édifices à valeur patrimoniale n'offre qu'une protection limitée au patrimoine bâti placé sous la garde des ministères et organismes autres que l'Agence Parcs Canada. La Politique ne protège que les édifices fédéraux du patrimoine et non les lieux historiques nationaux ou d'autres éléments patrimoniaux tels que les sites archéologiques, les canaux et les paysages culturels. La Politique du Conseil du Trésor ne contient aucune exigence de reddition de comptes en matière de conservation du patrimoine. Il existe donc peu d'information sur le rendement des ministères en matière de conservation du patrimoine bâti placé sous leur responsabilité.
- La Politique, telle qu'elle s'applique aux ministères et organismes autres que Parcs Canada, n'intègre pas les fonctions de désignation et de conservation des édifices à valeur patrimoniale et ne prévoit pas de processus pour le faire. Ces fonctions sont indépendantes l'une de l'autre. Il en résulte que la croissance du nombre d'édifices fédéraux du patrimoine à protéger ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation de la capacité financière de conservation des ministères et organismes. Cette faiblesse de la Politique permet difficilement au gouvernement de faire des choix éclairés et de fixer des priorités en matière de conservation du patrimoine bâti.

Réaction des ministères et organismes. Les ministères et organismes acceptent nos recommandations. Leur réponse détaillée est intégrée au présent chapitre.



La gestion de la recherche de pointe

Conseil national de recherches Canada

Chapitre 3 Points saillants

Objet Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) est le principal organisme de recherche scientifique et industrielle du gouvernement du Canada. Il relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie et est dirigé par un conseil de 22 personnes, y compris le président, nommées par le gouvernement fédéral.

Nous avons examiné les progrès réalisés par le CNRC pour donner suite aux recommandations de notre vérification de 2004. Nous avons alors fait état de problèmes liés à la gouvernance du CNRC, aux mécanismes d'établissement de l'orientation stratégique, à la gestion des projets de recherche et des ressources humaines, et à la mesure du rendement et à la communication des résultats.

Pertinence De par ses activités en sciences et en technologie dans des domaines tels que l'aérospatiale, la biotechnologie, et les technologies de l'information et des communications, le CNRC aide considérablement le gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités notamment en matière de santé et sécurité, de protection de l'environnement, de communications et de développement économique. Il aide également les petites et moyennes entreprises canadiennes à rehausser leur compétitivité technologique et leur capacité d'innovation.

Le CNRC emploie environ 4 000 scientifiques et employés de soutien dans ses 18 instituts de recherche et ses 2 centres de technologie au Canada. Ses dépenses annuelles s'élèvent à environ 800 millions de dollars. S'il veut continuer à combler les besoins en recherches scientifiques et technologiques au Canada, il est essentiel que le CNRC soit en mesure de recruter et de maintenir en poste les meilleurs scientifiques et chercheurs et de gérer ses activités de recherche de façon stratégique.

Constatations

- Dans l'ensemble, le CNRC a réalisé des progrès satisfaisants depuis 2004 pour appliquer nos recommandations. Il a donné suite aux recommandations touchant la gouvernance, l'orientation stratégique et la gestion des ressources humaines. Cependant, les progrès sont insatisfaisants en ce qui concerne la documentation des décisions

importantes dans les instituts ainsi que la mesure du rendement et la communication des résultats.

- Le Conseil du CNRC a redéfini son rôle, pour le faire correspondre davantage au mandat établi par la *Loi sur le Conseil national de recherches*. Malgré tout, certains membres du Conseil ont déclaré qu'ils ne savent toujours pas précisément en quoi consiste ce rôle. Le Conseil a commencé à exercer son nouveau rôle en approuvant ou en recommandant que soient approuvées plusieurs importantes propositions stratégiques et budgétaires depuis juin 2005. Il a également mis sur pied deux nouveaux comités permanents, soit le Comité de vérification, d'évaluation et de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. Cependant, au moment de notre vérification, environ la moitié des postes du Conseil étaient vacants, malgré les efforts déployés par le CNRC pour que le gouvernement nomme des membres additionnels. L'efficacité du Conseil et de ses comités permanents s'en trouve réduite.
- Le CNRC a instauré de nouveaux systèmes et processus de gestion pour appliquer sa nouvelle stratégie organisationnelle, la Stratégie du CNRC, rendue publique en mai 2006. Le premier plan d'entreprise est prévu pour mars 2007, mais le CNRC attend pour l'élaborer d'avoir franchi des jalons importants qui doivent marquer la première année de mise en œuvre de la Stratégie du CNRC.
- Le CNRC observe plusieurs bonnes pratiques pour choisir et surveiller ses projets de recherche, mais l'information de gestion essentielle sur les projets n'est pas toujours facilement ou uniformément accessible. Si la plupart des instituts ont fixé des priorités pour choisir, examiner et clôturer les projets de recherche, il arrive souvent que la documentation, comme les feuilles de pointage ou les classements, soit inexistante ou incomplète. Parfois, l'examen par les pairs et les opinions externes ne sont qu'implicites.
- Le CNRC a conçu un plan et créé des postes clés pour la gestion des ressources humaines, mais il n'a pas établi de priorités stratégiques pour la gestion des ressources humaines et ne les a pas reliées aux fonctions clés comme le recrutement, la dotation et la planification de la relève. Il prévoit réaliser cette tâche quand il mettra en œuvre la Stratégie du CNRC.
- Le CNRC n'a pas amélioré ses rapports sur le rendement au Parlement.

Réaction du Conseil national de recherches Canada. Le Conseil national de recherches Canada a accepté toutes les recommandations de la vérificatrice générale et s'est engagé à y donner suite. Ses réponses sont insérées dans le chapitre, à la suite des recommandations.



La gestion de la flotte et des services à la navigation maritime de la Garde côtière

Pêches et Océans Canada

Chapitre 4 Points saillants

Objet Nous avons examiné les progrès accomplis relativement aux recommandations que nous avons formulées dans le cadre de vérifications menées en 2000 et 2002. À ce moment-là, nous avons signalé que Pêches et Océans Canada n'avait pas géré de façon rentable les services de la flotte et ceux à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne. Bon nombre des problèmes de gestion que nous avons relevés lors de ces vérifications s'apparentaient à des situations déjà observées lors d'une vérification des activités de la Garde côtière canadienne, que nous avons effectuée en 1983. En 2005, la Garde côtière est devenue un organisme de service spécial au sein de Pêches et Océans Canada. Ce changement de statut vise à confirmer sa vocation d'institution nationale.

Depuis notre vérification de 2002, la Garde côtière a joué un rôle d'appui de plus en plus grand en matière de sûreté maritime. Lors de notre vérification de suivi, nous avons examiné ce nouveau rôle et ses répercussions sur la gestion des services de la flotte et de ceux à la navigation maritime.

Pertinence Le déplacement sécuritaire et efficient des navires en eaux canadiennes dépend de la fiabilité de systèmes de navigation maritime sophistiqués. Comme ceux d'autres pays du monde, les gens de mer canadiens se fient de plus en plus aux moyens de navigation électroniques, et moins aux infrastructures traditionnelles comme les bouées et les phares. En tant que principal fournisseur canadien de services à la navigation maritime, la Garde côtière doit faire la transition vers ces nouvelles technologies.

La Garde côtière fournit également des services de déglacage ainsi que de recherche et de sauvetage, et appuie d'autres programmes de Pêches et Océans Canada, comme ceux des sciences et de la gestion des pêches, ainsi que des programmes d'autres ministères. Sa flotte recueille des données scientifiques qui facilitent la prise de décisions importantes touchant, par exemple, les quotas de poissons que peuvent capturer les pêcheurs, les espèces qui doivent être protégées et les endroits où des installations d'aquaculture peuvent être établies.

La flotte de la Garde côtière est également importante pour les agents des pêches qui appliquent les règles canadiennes et certaines règles internationales régissant les pêches.

Constatations

- Pêches et Océans Canada n'a pas accompli des progrès satisfaisants au cours des quatre à six dernières années dans la mise en œuvre de nos recommandations. La Garde côtière n'a pas été en mesure d'utiliser son statut d'organisation hiérarchique, puis d'organisme de service spécial au sein du Ministère, pour devenir une institution nationale forte. Elle fonctionne encore essentiellement à la manière de cinq gardes côtières régionales, chacune ayant son propre mode de fonctionnement. La Garde côtière n'a établi ni les politiques, ni les niveaux de service, ni les systèmes intégrés de planification, de gestion et de rendement nationaux requis pour se transformer en institution nationale.
- La Garde côtière dispose d'une flotte vieillissante qui coûte cher à entretenir et à exploiter. Les progrès du renouvellement de sa flotte ont été lents. Le calendrier actuel de remplacement des navires est déjà périmé et peu réaliste. Il prévoit le remplacement de nombreux navires longtemps après la fin de la durée estimative de leur vie utile. Par exemple, la durée de vie utile estimative d'un brise-glace est de 30 ans mais, selon les plans actuels, ces navires auront servi entre 40 et 48 ans au moment de leur remplacement.
- Les navires de la Garde côtière sont de moins en moins fiables, ce qui a des répercussions sur leur capacité d'appuyer les programmes du Ministère et ceux d'autres ministères. Par exemple, il a fallu annuler certains relevés de stocks de poisson clés, aucun navire n'étant disponible. L'absence de pratiques courantes d'entretien des navires a contribué à des pannes d'appareils à bord, ce qui a entraîné de longues et coûteuses périodes où les navires en cause n'étaient pas opérationnels. Le projet visant à régler les problèmes de gestion du cycle de vie accuse un retard d'au moins deux ans par rapport au calendrier prévu.
- La modernisation des activités de la Garde côtière prend beaucoup de temps et n'est pas bien gérée. La Garde côtière n'a pas tendance à mener à terme les initiatives prévues. Par exemple, la mise en œuvre de l'organisme de service spécial, qui est une initiative clé du gouvernement destinée à changer le mode de fonctionnement de la Garde côtière, accuse un retard. Alors qu'elle modernise son mode de fonctionnement en investissant dans de nouvelles technologies, la Garde côtière n'a pu établir et mettre en œuvre des stratégies pour se défaire des vieilles infrastructures et installations qui ne sont plus

requis. Les nouvelles technologies conçues pour améliorer la sécurité maritime et générer des économies grâce à des gains d'efficacité finissent par lui coûter plus cher.

Réaction de Pêches et Océans Canada. Pêches et Océans Canada est d'accord avec notre recommandation. La réponse détaillée suit notre recommandation, au paragraphe 4.89.



Les services de passeport

Passeport Canada

Chapitre 5 Points saillants

Objet Passeport Canada (anciennement le Bureau des passeports) est responsable de l'application du *Décret sur les passeports canadiens*, lequel détermine qui est admissible au passeport canadien et quelles sont les conditions à remplir pour en obtenir un. Nous nous sommes penchés sur les progrès réalisés par Passeport Canada en vue de répondre aux recommandations formulées dans le cadre de notre vérification d'avril 2005, où nous avons indiqué que l'organisme avait du mal à répondre aux attentes plus élevées en matière de sécurité ainsi qu'à la demande croissante de services. Lors de la présente vérification de suivi, nous avons évalué les mesures prises par Passeport Canada dans ces deux secteurs depuis notre dernière vérification.

Pertinence La confiance accordée au passeport (c'est-à-dire l'assurance que le titulaire est bel et bien celui qu'il affirme être) constitue un élément indispensable au commerce, à l'économie et aux déplacements transfrontaliers. Passeport Canada est chargé de délivrer des passeports canadiens aux citoyens canadiens admissibles et de les révoquer lorsque l'admissibilité est compromise. En 2005-2006, il a délivré un nombre sans précédent de passeports (plus de 3 millions), alors que la proportion des Canadiens possédant un passeport a atteint près de 40 p. 100.

Constatations

- Depuis notre vérification de 2005, soit dans un laps de temps relativement court, Passeport Canada a réalisé dans l'ensemble des progrès satisfaisants en vue de répondre à nos recommandations. Toutefois, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour corriger les faiblesses qui subsistent dans les secteurs essentiels de la sécurité et de la vérification de l'identité.
- Les examinateurs disposent maintenant des outils et de la formation appropriés pour être en mesure de déterminer l'authenticité des documents d'identité. Presque tous les employés clés ayant accès à des biens essentiels possèdent l'autorisation de sécurité de niveau secret. Cependant, le contrôle de l'accès au système demeure faible. Cela signifie que des personnes non autorisées pourraient enclencher le processus de délivrance des passeports. Par ailleurs,

Passeport Canada n'a pas encore procédé à une évaluation approfondie du risque lié à la sécurité. De plus, son programme d'assurance de la qualité, mis en place récemment, ne tient pas compte d'un aspect essentiel, à savoir comment les examinateurs en arrivent à la décision de délivrer un passeport.

- Les missions à l'étranger n'impriment maintenant que des documents de voyage d'urgence et des passeports provisoires assortis de caractéristiques de sécurité semblables à celles des passeports imprimés au Canada. Une formation connexe a été conçue à l'intention du personnel consulaire à partir du matériel de formation utilisé à l'échelle nationale.
- Service correctionnel Canada et la Gendarmerie royale du Canada possèdent des renseignements dont Passeport Canada a besoin pour déterminer l'admissibilité au passeport, et collaborent avec lui à cet effet. Passeport Canada a considérablement allongé sa « liste de surveillance » contenant le nom de personnes en liberté conditionnelle ou en prison, renseignements auxquels il a eu recours pour refuser des demandes ou pour approfondir ses enquêtes. Toutefois, il reste encore des problèmes que Passeport Canada doit résoudre avant d'être en mesure de traiter l'information provenant de la base de données du Centre d'information de la police canadienne, qui lui permettrait d'effectuer des vérifications concernant les personnes accusées de crimes graves.
- Passeport Canada compte sur les registres provinciaux et territoriaux ainsi que sur Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour obtenir les données permettant de vérifier les renseignements sur la naissance et la citoyenneté figurant dans les demandes de passeport. À l'heure actuelle, il accède instantanément à ces données grâce à des liaisons électroniques dans le cadre d'un projet complexe qui met à contribution deux provinces et deux partenaires fédéraux. Cependant, Passeport Canada n'a pas encore établi les liaisons nécessaires pour accéder à l'information sur l'identité provenant des autres provinces et de CIC. Il continue à déployer des efforts à cette fin.
- Passeport Canada a mis sur pied la Direction générale de la gestion des projets et celle-ci a instauré les règles nécessaires pour encadrer la façon dont les projets d'amélioration sont gérés. Toutefois, le grand nombre de projets et leur caractère complexe constituent un défi à relever pour un organisme de la taille de Passeport Canada. Par ailleurs, les plans et les opérations de Passeport Canada pourraient être sérieusement compromis par un retard important enregistré dans n'importe quel projet.

Réaction de Passeport Canada. Passeport Canada est d'accord avec notre recommandation et indique les mesures qu'il prendra pour y donner suite.



La gestion du numéro d'assurance sociale

Ressources humaines et Développement social Canada

Chapitre 6 Points saillants

Objet

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro exclusif à neuf chiffres utilisé par toutes les personnes qui sont rémunérées pour un travail, qui paient des impôts, qui contribuent à un régime de pensions ou qui utilisent divers services gouvernementaux. Les NAS sont attribués et administrés en grande partie par Service Canada, qui relève de Ressources humaines et Développement social Canada, en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*. La manière dont les ministères fédéraux peuvent demander à une personne son NAS et l'utiliser est régie par la loi et par les politiques sur la protection des renseignements personnels du Conseil du Trésor.

Nous avons examiné les progrès réalisés par le Ministère et par le Secrétariat du Conseil du Trésor relativement à nos recommandations de 2002. Nous avons alors constaté que le Ministère (qui s'appelait Développement des ressources humaines Canada) n'en faisait pas assez pour protéger et renforcer l'intégrité du NAS. Nous avons également constaté que la politique sur la manière dont les organisations fédérales peuvent utiliser le NAS n'était pas claire et laissait place à différentes interprétations. Dans le cadre de la présente vérification de suivi, nous avons cherché à déterminer si le Ministère et le Secrétariat avaient pris des mesures satisfaisantes pour assurer l'utilisation adéquate du NAS, renforcer le processus d'attribution des nouveaux NAS et des cartes de remplacement, assurer l'exactitude, l'intégrité et la fiabilité des données figurant au Registre d'assurance sociale et améliorer le processus d'enquête sur les fraudes liées au NAS.

Pertinence

Plusieurs des plus importants programmes du gouvernement fédéral font appel au NAS. En 2005-2006, le NAS a été utilisé pour verser environ 12,5 milliards de dollars en prestations d'assurance-emploi, quelque 53,8 milliards de dollars en prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, et plus de 1,3 milliard de dollars dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Selon la loi, le NAS doit aussi être utilisé par quiconque soumet de l'information fiscale à l'Agence du revenu du Canada, y compris certains organismes provinciaux et municipaux, les employeurs, les banques, les caisses populaires et les sociétés de fiducie.

L'importance du NAS est évidente, étant donné son usage fort répandu tant au sein qu'à l'extérieur du gouvernement fédéral. Par exemple, le Registre d'assurance sociale sert à vérifier l'identité des personnes présentant des demandes pour certaines prestations fédérales. La confirmation de l'identité revêt maintenant une plus grande importance en raison des préoccupations croissantes en matière de sécurité, des fraudes liées à l'identité et de la prestation de services par Internet et par téléphone. Il est donc essentiel que la confidentialité, la sécurité et l'intégrité du NAS et du Registre soient assurées pour protéger les particuliers, les entreprises et le gouvernement contre les fraudes liées au NAS.

Constatations

- Dans l'ensemble, les progrès réalisés à l'égard de nos recommandations précédentes sont insatisfaisants, car deux importantes questions de longue date demeurent non résolues, même si des progrès satisfaisants ont été réalisés dans plusieurs autres domaines.
- Le Ministère a fait des progrès satisfaisants quant à l'amélioration de la procédure d'attribution des NAS et à l'identification des fraudes relatives au NAS et aux enquêtes connexes. Il a renforcé les normes servant à établir l'identité et la citoyenneté de la personne qui demande un NAS ou une carte de remplacement, et à prouver que la demande de cette personne est fondée. Il a également revu le processus d'attribution des NAS et a pris des mesures visant à adopter une approche davantage axée sur les risques pour les enquêtes liées au NAS.
- Bien que le Ministère ait poursuivi ses efforts visant à améliorer le Registre d'assurance sociale — la banque de données renfermant les renseignements personnels de base fournis par les personnes qui demandent un NAS —, les progrès réalisés ne sont pas satisfaisants. Le Ministère n'a pas établi d'objectifs concernant l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données, et l'évaluation de la qualité de ces données n'est pas systématique et est de portée limitée. Par conséquent, le Ministère peut difficilement garantir que l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données figurant au Registre sont adéquates, question que nous avons soulevée pour la première fois en 1998. Cependant, les efforts déployés par le Ministère durant la présente vérification et les plans visant à élaborer un système complet d'évaluation de la qualité et de rapports pour le Registre montrent qu'il est sur la bonne voie pour ce qui est de régler cette importante question.

- Les politiques qui régissent la manière dont les ministères fédéraux peuvent utiliser le NAS sont ambiguës. Les politiques actuelles ont été mises en place par le Conseil du Trésor en 1989, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En 2003, le Secrétariat du Conseil du Trésor a complété un examen détaillé sur l'utilisation du NAS et le couplage de données au gouvernement fédéral. Cet examen a permis de relever plusieurs lacunes dans le cadre stratégique en place, y compris la nécessité d'une plus grande clarté en ce qui concerne l'utilisation du NAS pour la vérification de l'identité et le couplage des données, une question que nous avons soulevée pour la première fois en 1998. Cependant, en raison d'autres priorités, le Secrétariat n'a pas encore procédé à la mise à jour des politiques et des lignes directrices. Dans l'intervalle, l'ambiguïté persistante des politiques a donné lieu à des divergences d'interprétation et d'application des politiques actuelles concernant le contrôle du NAS.

Réaction de Ressources humaines et Développement social Canada, de Service Canada, et du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ils sont d'accord avec nos recommandations et se sont engagés à y donner suite. Leurs réponses sont intégrées au présent chapitre.



L'impôt international

Agence du revenu du Canada

Chapitre 7 Points saillants

Objet Nous nous sommes penchés sur les progrès réalisés par l'Agence du revenu du Canada dans l'application des principales recommandations que nous avons formulées dans le cadre de nos vérifications de 2001 et de 2002 concernant l'impôt des non-résidents et l'imposition des opérations internationales des résidents du Canada. En 2001, nous avons signalé que l'Agence ne disposait pas d'une méthode efficace pour évaluer les risques dans le cadre de son travail de contrôle de l'observation portant sur les dossiers fiscaux des non-résidents. Nous avons en outre constaté que l'Agence n'était pas dotée de systèmes de saisie et de rapprochement électroniques des données, pour les non-résidents, d'un niveau comparable à ceux qu'elle utilise pour déceler l'inobservation chez les résidents du Canada. Nous avons également affirmé qu'il était essentiel que l'Agence continue de s'attaquer aux cas de planification fiscale agressive et d'utilisation abusive des conventions fiscales.

En 2002, nous avons signalé que l'Agence avait besoin de renforcer sa capacité d'évaluer les risques liés à l'imposition des opérations internationales des résidents du Canada. Nous avons relevé de graves problèmes dans le niveau d'expertise en vérification au sein des bureaux clés des services fiscaux qui s'occupent des vérifications fiscales internationales complexes auprès des grandes sociétés.

Dans le cadre du suivi que nous venons de faire, nous avons examiné la façon dont l'Agence s'y prend actuellement pour déterminer, planifier et doter en personnel les activités favorisant l'observation chez les non-résidents et les vérifications internationales dans l'ensemble du pays.

Pertinence Un nombre croissant de particuliers, de fiducies et de sociétés au Canada concluent des opérations avec des entités situées dans des administrations étrangères, qui sont bien souvent des parties liées. Il pourrait en résulter un détournement des impôts revenant au Canada. L'Agence évalue à plus de 16 000 le nombre de sociétés canadiennes qui déclarent maintenant un genre ou l'autre d'opération

internationale effectuée avec des parties liées. L'Agence estime la valeur de ces opérations à plus de 1,5 billion de dollars en 2005.

Les conventions fiscales que le Canada a conclues avec d'autres pays permettent de réduire le montant d'impôt à payer par des non-résidents sur certains genres de revenus gagnés au Canada. Compte tenu de la mondialisation croissante de la main-d'œuvre et de l'investissement international, il importe que l'Agence soit en mesure de s'assurer que les montants exacts d'impôt sont retenus et que les non-résidents produisent les déclarations voulues et paient les impôts dont ils sont redevables. L'an dernier, les non-résidents ont versé plus de 4,9 milliards de dollars en impôts.

Constatations

- Dans l'ensemble, l'Agence a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de nos recommandations. Elle n'a cependant pas entièrement donné suite à certaines de nos recommandations parce que celles-ci avaient trait à des questions complexes dont la résolution demande beaucoup de temps ou parce qu'elles nécessitaient des modifications législatives qui n'ont pas été effectuées.
- L'Agence a fait le nécessaire pour clarifier ses politiques administratives, pour consigner correctement aussi bien le temps consacré aux vérifications internationales que les résultats de ces vérifications et pour examiner le paiement, par les émigrants, de l'impôt sur les gains en capital. Elle continue également de faire preuve de vigilance en reconnaissant les risques en matière d'impôt liés à la planification fiscale agressive au niveau international et à la possible utilisation abusive des conventions. Grâce aux ressources supplémentaires qui lui ont été octroyées dans le budget fédéral de février 2005, l'Agence améliore sa capacité de recherche afin de déceler de nouveaux stratagèmes de planification fiscale internationale et elle a consacré davantage de ressources à la vérification des cas d'évitement de l'impôt au niveau international.
- L'Agence a lancé des initiatives efficaces en élaborant des techniques et des outils d'évaluation des risques pour la planification des vérifications concernant les questions fiscales au niveau international. Elle a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la plupart des éléments de la méthode d'évaluation des risques que nous avons recommandée en 2002.
- L'Agence n'a pas conçu de nouvelles initiatives en vue de remédier au faible niveau d'expérience en vérification fiscale internationale, qui subsiste dans certains des bureaux des services fiscaux qui traitent les dossiers présentant les plus grands risques. Un manque

d'expertise pourrait entraîner un manque d'uniformité dans les plans de vérification internationale et dans l'étendue de ces vérifications dans l'ensemble du pays, de même qu'une perte de revenus fiscaux.

- L'Agence n'a pas accompli de progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la saisie et du rapprochement électroniques des données fiscales des non-résidents, ce qui lui aurait permis d'améliorer tant les services aux non-résidents que les activités favorisant l'observation des règles fiscales chez les non-résidents.

Réaction de l'Agence. L'Agence accepte toutes nos recommandations. Une réponse détaillée fait suite à chaque recommandation présentée dans le chapitre.



Annexe

Annexe Rapport qui découle de la vérification du rapport *Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement* du président du Conseil du Trésor

Rapports annuels, et résumés des plans d'entreprise et des budgets des sociétés d'État mères, présentés au Parlement

En vertu de l'article 152 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la *Loi*), le président du Conseil du Trésor doit déposer chaque année, au plus tard le 31 décembre, devant chacune des chambres du Parlement, un rapport qui renferme des renseignements sur les dépôts au Parlement des rapports annuels et des résumés des plans d'entreprise et les budgets des sociétés d'État par les ministres de tutelle. La *Loi* exige également que la vérificatrice générale vérifie l'exactitude des renseignements contenus dans le rapport et rende compte de cette vérification dans son rapport annuel à la Chambre des communes.

Le rapport sur les dépôts au Parlement du président du Conseil du Trésor faisait partie du *Rapport annuel au Parlement : Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* de 2006, qui a été déposé le 13 décembre 2006.

Au moment de l'envoi de notre Rapport de novembre 2006 chez l'imprimeur, il ne nous a pas été possible d'inclure les résultats de la vérification mentionnée ci-dessus, car le rapport du président du Conseil du Trésor n'était pas encore prêt. Notre rapport du vérificateur a par la suite été joint à son rapport. Nous le reproduisons ci-dessous.

Rapport du vérificateur

À la Chambre des communes

Conformément au paragraphe 152(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, j'ai vérifié, pour l'exercice terminé le 31 juillet 2006, les renseignements présentés dans le rapport *Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement* inclus dans le *Rapport annuel au Parlement : Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* de 2006. La responsabilité de ces rapports incombe au président du Conseil du Trésor. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les renseignements contenus dans le rapport visé par l'article 152 en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes relatives aux missions de certification établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements divulgués dans le rapport sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des dates et des autres éléments d'information fournis dans le rapport.

À mon avis, les renseignements présentés dans le rapport intitulé *Dépôt des rapports des sociétés d'État au Parlement* sont exacts, à tous les égards importants, conformément à sa section « Délais prescrits pour le dépôt au Parlement et les résultats obtenus ».

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Richard Flageole, FCA,
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 10 novembre 2006

Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes — Février 2007

Table des matières principale

Message de la vérificatrice générale du Canada

Points saillants — Chapitres 1 à 7

Annexe

- Chapitre 1** Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique
- Chapitre 2** La conservation du patrimoine bâti du gouvernement fédéral
- Chapitre 3** La gestion de la recherche de pointe — Conseil national de recherches Canada
- Chapitre 4** La gestion de la flotte et des services à la navigation maritime de la Garde côtière — Pêches et Océans Canada
- Chapitre 5** Les services de passeport — Passeport Canada
- Chapitre 6** La gestion du numéro d'assurance sociale — Ressources humaines et Développement social Canada
- Chapitre 7** L'impôt international — Agence du revenu du Canada

